

Bulletin d'histoire politique

Daniel Drache, Roberto Perin et 14 collaborateurs, *Negotiating with a Sovereign Québec*, Édité par Daniel Drache et Roberto Perin, Publié chez James Lorimer & Compagny, Toronto, 1992

Claude G. Charron

B
H
P

Volume 1, numéro 2-3, printemps 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063197ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063197ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Charron, C. (1993). Compte rendu de [Daniel Drache, Roberto Perin et 14 collaborateurs, *Negotiating with a Sovereign Québec*, Édité par Daniel Drache et Roberto Perin, Publié chez James Lorimer & Compagny, Toronto, 1992]. *Bulletin d'histoire politique*, 1(2-3), 69–70. <https://doi.org/10.7202/1063197ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

parfois que le Québec a relativement bien tiré son épingle du jeu à l'intérieur du cadre canadien.

François Rocher, dans le premier chapitre, rappelle les principales étapes ayant marqué les 30 dernières années du débat constitutionnel. Il constate que le reste du Canada est incapable de déroger au principe de l'égalité des provinces et que la portée de la reconnaissance du Québec comme société distincte se réduit comme une peau de chagrin. Selon lui, le régime politique actuel cherche plutôt à mieux encadrer les gouvernements provinciaux sous le couvert de mécanismes de coordination et une meilleure représentation des intérêts régionaux au sein des institutions fédérales de plus en plus omnipotentes. Dans un autre chapitre, Jean H. Guay et François Rocher montrent que la reconnaissance de la spécificité du Québec a toujours posé problème et divisé tant les élites politiques que la population canadienne. Pour eux, cette problématique fut au coeur de l'échec de l'accord du lac Meech et risque à nouveau de diviser plus que jamais le Canada et de forcer le Québec à opter pour la souveraineté.

Pour sa part, Miriam Smith analyse la notion de dualité telle que la perçoit le Canada anglais. Elle en arrive à la conclusion que la notion des deux peuples fondateurs est maintenant rejetée puisque les politiques fédérales du bilinguisme sont aujourd'hui décriées.

Guy Laforest s'emploie à dégager le véritable sens pour le Québec des changements apportés au régime fédéral en 1982. Il souligne que la Charte canadienne des droits et libertés est illégitime et qu'elle recèle des dangers considérables pour tout projet de protection et de promotion d'une société distincte. Selon lui, la sécession du Québec est présentée comme une condition nécessaire pour mettre fin à l'illégitimité de la constitution de 1982 tout comme elle permettrait d'en finir avec le travail qualifié de corrosif du nationalisme canadien.

Jean Mercier explique que, si les Canadiens anglais perçoivent injustement que les politiques fédérales bénéficient davantage au Québec, c'est en raison de la croissance de la présence francophone à Ottawa. D'autre part, Michel Sarra-Bournet explique que, s'il y a bel et bien un *French Power* à Ottawa, il est dû à la présence de francophones qui ne sont pas d'origine québécoise. Selon lui, les francophones québécois occupent une place qui correspond à leur poids démographique.

Jacques Fortin fait le point sur le niveau d'intégration économique qu'a entraîné l'union économique canadienne tandis que David Irwin et Gérald Bernier se penchent sur les problématiques du fédéralisme fiscal, de la péréquation et du déficit fédéral.

Enfin, Jean-Guy Lacroix aborde la question de la culture québécoise face aux politiques culturelles canadiennes, Marc Raboy présente une histoire des communications canadiennes, Yves Vaillancourt propose un bilan de l'expérience du droit de retrait des programmes fédéraux à frais partagés dans le domaine social et Daniel Salée tente de faire la lumière sur la nature des rapports entre les peuples autochtones et le Québec au sein du fédéralisme canadien.

*Claude-V. Marsolais
Historien et journaliste
La Presse*

Daniel Drache, Roberto Perin et 14 collaborateurs, **Negotiating with a Sovereign Québec**, Édité par Daniel Drache et Roberto Perin, Publié chez James Lorimer & Company, Toronto, 1992.

Enfin une bouffée d'air frais dans la saga constitutionnelle! En publiant **Negotiating with a Sovereign Québec**, Daniel Drache et Roberto Perin semblent vouloir démontrer que, face aux revendications du Québec, un nouveau courant de pensée est en train d'émerger au Canada anglais. Certains intellectuels reconnaîtraient enfin le fait qu'il y a deux sociétés dans ce pays comme l'avaient déjà constaté il y a plusieurs années les rapports des commissions Laurendeau-Dunton et Pépin-Robarts. Un fait qui, de-puis Trudeau, n'a pas été retenu par l'ensemble du personnel politique de l'autre solitude.

Dans l'élaboration de ce nouveau discours, Drache et Perin mettent eux-mêmes la main à la pâte. En introduction, ils signalent que si tous les cosignataires du livre ne partagent pas leur foi en l'inévitabilité de l'indépendance du Québec, tous croient que le Canada ne pourra faire l'économie d'une restructuration de ses institutions sans tenir compte de trois aspirations nationales : celle du Canada anglais, celle du Québec et celle des autochtones. Ils ajoutent que leur essai cherche à répondre à une question fondamentale : la nécessité de trouver le juste équilibre entre les aspirations souverainistes de deux communautés nationales et l'aménagement d'institutions communes nécessaires à la stabilité sociale et à l'épanouissement des deux parties (p. 5).

On croit rêver tant les solutions apportées - surtout dans les textes des cosignataires qui traitent des questions économiques ressemblent à ce que le courant dominant du mouvement souverainiste au Québec prône depuis la publication du Manifeste **Souveraineté-Association** de René Lévesque en 1967. En ce sens, **Negotiating with a Sovereign Québec** est vraiment une primeur : un véritable début de réflexion au Canada anglais sur ce que devront être le Canada et le Québec après l'indépendance. Une réflexion qui vient à point nommé !

Mais, tout ne sera pas facile. Phillip Resnick, par exemple, ne souscrit pas au bel optimisme des deux éditeurs et de leurs principaux collaborateurs. Il pense plutôt que la rupture du Canada actuel créera un tel ressentiment chez les Canadiens-anglais qu'ils refuseront toujours une quelconque association avec le nouvel État. Un État qui aura un début d'existence difficile parce que les Cris du Nouveau-Québec constesteront ses limites territoriales. Resnick prévoit en plus un exode massif d'anglophones et d'allophones qui refuseront de perdre leur identité canadienne - ce qui alourdira l'atmosphère à la table de négociation et rendra encore plus pénible le sort des minorités francophones dans le Canada restant.

Dans son texte intitulé **Protecting the Rights of Linguistic Minorities**, Kenneth McRoberts s'inscrit en faux contre un si noir scénario. Il réfute tout d'abord les arguments de certains compatriotes qui pensent garder dans le nouveau Canada une grande partie de la région de Montréal. McRoberts leur répond que le territoire a une haute valeur au niveau symbolique et que vouloir régler le problème des minorités par une redéfinition des frontières - qui, au surplus, diviserait Montréal en deux - nous amènerait dans une situation aussi explosive que celles de l'ex-Yougoslavie et de certaines républiques de l'ex-U.R.S.S. Tout le monde y perdrait au change. Il suggère plutôt la négociation d'un traité de réciprocité qui, étrangement, s'apparente à celui qu'en 1977 René Lévesque (encore lui!) avait proposé aux premiers ministres des provinces dans le but de régler équitablement la question des minorités au Canada.

Mais même avec une solution pacifique pour Montréal, **Negotiating with a Sovereign Québec** n'évague pas la question territoriale pour autant puisque deux collaborateurs en parlent dans leur texte concernant le droit des autochtones. Des droits qu'ils qualifient de "Mega-Questions for Canada and Québec". La juriste et elle-même autochtone Mary Ellen Turpel conteste la validité de la Convention de la Baie de James dans un Québec indépendant en faisant valoir que ce traité engage aussi le Gouvernement du Canada. Elle ajoute que la règle **uti possidetis** - à laquelle font si souvent référence les constitutionnalistes souverainistes pour réclamer l'intégrité territoriale - est de plus en plus contestée en droit international. Quant à Kent McNeil, il écrit que "Canada couldn't give what it didn't have. Ce serait les autochtones du Québec qui, par l'exercice de leur droit à l'autodétermination, devront trancher s'ils veulent rester en Canada ou faire partie du nouvel État. On peut se demander ici si le Canada anglais aurait intérêt à ouvrir aussi grande une telle boîte de Pandore. Voilà en effet couteau à double tranchant! Par exemple pourquoi la population de Davis Inlet, devant les suicides collectifs de ses jeunes, ne décideraient-elles pas de se discocier de Terre-Neuve pour se joindre au Québec (souverain ou pas)? Un

Québec qui, plus que toute autre province, a été respectueux de ses minorités.

Pour terminer, je dirai comme David Bell que "la prénégociation de la déconfédération est commencée" (p. 57). Elle a commencé avec la mort de Meech, la Crise d'Oka, les Rapports Bélanger-Campeau et Allaire, la parution au Canada anglais de livres revanchards tels que **Deconfederation** et **Canada Speaks Out...** et autres Richler. Dans toute cette mouvance, **Negotiating with a Sovereign Québec** apporte un petit rayon d'espoir que, si divorce il y a, il se fera entre nations adultes.

Claude G. Charron
Étudiant - maîtrise
Science politique
UQAM

The Collapse of Canada?. Collectif dirigé par R. Kent Weaver, Collaboration : Keigh G. Banting, Stéphane Dion, Andrew Stark, The Brookings Institution, Washington, D.C. 1991

Les intellectuels et les hommes politiques américains n'avaient pas tellement l'habitude de s'intéresser à nos problèmes mais depuis l'échec de Meech, il semble bien que le vent tourne. Ainsi, en mai 1991, R. Kent Weaver invitait trois spécialistes canadiens - dont un Québécois - à venir discourir sur le mal canadien, et cela devant les auditoires distingués de la prestigieuse Brookings Institution de Washington. C'est de ces savantes interventions qu'est né **The Collapse of Canada?**

D'entrée de jeu, l'essai de Weaver cherche les avenues qui permettraient au Canada d'effectuer une réforme de ses institutions, une réforme qui aurait la vertu d'éviter l'éclatement du pays. Ce pays, Weaver juge qu'il est difficile à gouverner en raison principalement de barrières physiques et culturelles que vient compliquer un régime parlementaire à majorité simple. Weaver accorde beaucoup d'importance au fait que, depuis plusieurs années, l'Ouest est sous-représenté au Gouvernement fédéral. Il rappelle comment, dans les années 80, l'Alberta s'est sentie brimée par la Politique nationale de l'énergie, une orientation émanant d'un gouvernement contrôlé par le Canada central, par des gens qui n'ont aucunement tenu compte de l'opposition que cette politique provoquait dans l'Ouest. Weaver montre une nette sympathie envers des réformes institutionnelles qui, à l'instar de la présente Charte des droits et libertés et de quelque Sénat triple E, briseraient une fois pour toutes un "fédéralisme exécutif". Il juge un tel régime antidémocratique parce que basé sur des compromis qui ne sont acceptables qu'à certaines élites. Notre théoricien venu du Sud pense que le Sénat triple E permettrait aux francophones du Québec d'être plus équitablement représentés au Parlement advenant qu'ils soient sous-représentés au Cabinet comme ce